



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 3 octobre 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-10-231

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016

2016-10-232

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a deux (2) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau commente que si la municipalité a l'argent à donner au Mont Orford, elle devrait avoir les fonds pour mettre du gravier sur le chemin Laflamme, car elle dit qu'il y a trois (3) sections sur la terre. Le maire lui répond que le comité de voirie va discuter de ce problème. M. Hébert est présent pour le point 11.1 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre dernier.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>JC</i>

6.3 Demande de dérogation mineure – Richard Ferland – matricule 0588 91 4937

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Richard Ferland pour sa propriété avec matricule 0588 91 4937;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Ferland est de pouvoir implanter un garage avec une hauteur de 29 pieds et 10 pouces, ce qui représente une dérogation de 7 pieds et un pouce des normes;

CONSIDÉRANT QUE M. Ferland veut avoir une pente de toit semblable à celle de la maison qui donne en conséquence cette hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil de ne pas accepter d'accorder la demande car la hauteur du garage proposé est excessive;

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

2016-10-233

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure pour cette propriété de M. Richard Ferland; ayant le matricule 0588 91 4937, car la hauteur du garage proposé est excessive.

ADOPTÉE

6.4 Demande de dérogation mineure – Rémi-Martin Crépeau – matricule 0687 06 9731

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Rémi-Martin Crépeau pour sa propriété avec matricule 0687 06 9731;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Crépeau est de pouvoir réparer le mur de soutènement en ciment à 100% au lieu de 50% comme les normes l'exigent;

CONSIDÉRANT QUE le long mur en ciment est fracturé à plusieurs places et est devenu dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a discuté de l'implication du ministère dans cette demande car le mur empiète dans le littoral;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande mais seulement aux conditions que le mur en ciment soit remplacé par un mur en pierres naturelles et que les plantes indigènes de la région soient replantées dans la bande de 5 mètres;

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

2016-10-234

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Rémi-Martin Crépeau, ayant le matricule 0687 06 9731, mais seulement aux conditions que le mur en ciment soit remplacé par un mur en pierres naturelles et que les plantes indigènes de la région soient replantées dans la bande de 5 mètres.

ADOPTÉE

6.5 Plan d'aménagement – matricule 0588 51 4446

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter du projet d'aménagement situé sur la propriété de M. Bates et Mme Loyer, ayant le matricule 0588 51 4446;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement démontre que dans la bande de 7.5 mètres du lac, des espèces indigènes seront ajoutées et le sentier (1,2 mètres de large maximum) existant sera amélioré avec des pierres naturelles;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement démontre aussi qu'un patio avec foyer en pierres naturelles sera aussi implanté;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement démontre enfin qu'entre cette bande et la résidence, le remblai de construction sera enlevé en grande partie et la pelouse sera enssemencée, et un patio devant l'entrée principale sera implantée, aussi en pierres naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré ce projet d'aménagement, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter ce projet d'aménagement tel que décrit ci-haut;

2016-10-235
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le projet d'aménagement proposé pour cette propriété de M. Bates et Mme Loyer, ayant le matricule 0588 51 4446, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 23 septembre dernier.

7.2 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en 2017

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. au prix de 39,812.64\$ incluant les taxes;

2016-10-236
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2017 à la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. au prix forfaitaire de 39,812.64\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

7.3 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et compostables en 2017

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. au prix de 72,885.80\$ incluant les taxes;

2016-10-237
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie à la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. le contrat pour la collecte de matières résiduelles et compostables pour l'année 2017 et leur transport vers le site d'enfouissement et de compostage, au prix forfaitaire de 72,885.80\$ incluant les taxes.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWA</i>	<i>TC</i>

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

ADOPTÉE

7.4 Volume sonore du dynamitage dans les carrières

CONSIDÉRANT QUE le volume sonore des dynamitages aux carrières de granite à Ogdén semble être plus élevé qu'auparavant et que la municipalité a reçu des plaintes à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement s'est rencontré pour discuter de ce sujet et recommande que la municipalité prenne contact avec le ministère de la Sécurité Publique afin de leur demander d'effectuer des vérifications du niveau de bruit présentement émis par ces dynamitages;

2016-10-238

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en environnement et demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de contacter le ministère de la Sécurité Publique afin de leur demander d'effectuer des vérifications du niveau de bruit présentement émis par les dynamitages aux carrières de granite.

ADOPTÉE

7.5 Propriété avec finition extérieure non-complétée – matricule 0589 62 4378

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Bernais avait obtenu un permis de rénovation pour sa propriété avec matricule 0589 62 4378, et que le délai pour terminer les travaux est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de finition extérieure sur la maison à M. Bernais demeurent non-complétés et que la municipalité a avisé M. Bernais qu'il doit terminer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernais a acheté le matériel nécessaire afin de compléter les travaux de finition extérieure, sauf qu'il a récemment été blessé et ne peut faire le travail présentement;

2016-10-239

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy s'étant abstenu de voter

QUE le conseil accorde à M. Bernais un délai additionnel afin de compléter les travaux de finition extérieure sur sa maison, soit jusqu'au 30 mai 2017, vu qu'il a démontré ses intentions sérieuses de finir le travail mais qu'il ne peut le terminer présentement.

ADOPTÉE

7.6 Propriété non-entretenu – matricule 0590 02 3689

CONSIDÉRANT QUE Mme Christina Mann est propriétaire de la propriété avec matricule 0590 02 3689;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est non-entretenu et impropre, que de nombreux débris s'y retrouvent et que celle-ci contrevient donc au Règlement concernant les nuisances de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement avait inclus cette propriété dans leur liste des propriétés non-entretenues existant dans la Municipalité, et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a envoyé une lettre à Mme Mann en juillet 2016 lui avisant que la propriété devait être nettoyé au plus tard le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE sur inspection de la propriété par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, il appert que ce nettoyage a été commencé mais n'est pas encore terminé;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>AMS</i>	<i>ve</i>

2016-10-240

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil accorde à Mme Mann un délai additionnel afin de compléter le nettoyage de cette propriété, soit jusqu'au 31 octobre 2016, vu qu'elle a démontré ses intentions de faire le nettoyage de cette propriété.

ADOPTÉE

7.7 Demande à la MRC d'identifier les propriétés pouvant constituer une réserve naturelle

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déjà reconnu certaines propriétés situées sur le territoire d'Ogden comme des réserves naturelles, et qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un immeuble qui constitue une réserve naturelle reconnue en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* est exempt de toute taxe foncière, municipale ou scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet et a déterminé que de telles reconnaissances privaient les municipalités de nombreux revenus de taxation, et le comité a donc recommandé à la municipalité de demander à la MRC de Memphrémagog de produire un état de la situation de ces reconnaissances pour que les effets puissent y être étudiés;

2016-10-241

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil demande à la MRC de Memphrémagog de produire un état de la situation de ces reconnaissances de réserves naturelles pour que les effets puissent y être étudiés, et d'identifier les propriétés pouvant constituer une réserve naturelle.

ADOPTÉE

7.8 Adoption du budget 2017 de la Régie Intercommunale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Régie intercommunale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2017 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

2016-10-242
**Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité**

QUE la Municipalité de Ogden accepte le budget 2017 de la Régie intercommunale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 26 septembre dernier.

8.2 Programmation de la TECQ révisée (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par la résolution 2015-10-235 est révisée;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>NC</i>

2016-10-243

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

Pour 2014 :
- le rechargement des chemins au montant de 106,875\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lamarche, Lapiere, Ogden, Rivière et Weir);
- les travaux de pavage sur le chemin Stanstead au montant de 51,396\$;
- une portion des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville au montant de 64,632\$.

Pour 2015 :
- le rechargement des chemins au montant de 57,834\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et Marlinton);
- le rechargement d'une partie du chemin Davis au montant de 10,290\$.

Pour 2016 :
- les travaux de pavage sur les chemins Stanstead, Tomifobia et Embury au montant de 44,938\$
-le rechargement des chemins au montant de 28,021\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants: Davis, Cedarville, Marlinton et Tomifobia).

QUE les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant de 104,372.37\$ et une portion des travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant partiel de 6,927.63\$, pour un montant total de 111,300.00\$, seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014-2018.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux révisée.

QUE la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>TC</i>

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.4 Remplacement des glissières sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE les glissières sur le chemin Stanstead sont dangereuses et doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour le remplacement de ces glissières est de 3,440.70\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà donné son approbation pour ce remplacement des glissières pour ce montant;

2016-10-245

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour le remplacement des glissières sur le chemin Stanstead, pour le montant de 3,440.70\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Travaux d'asphalte sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphalte devaient être effectués sur le chemin Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour ces travaux d'asphalte est de 8,816.00\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà donné son approbation pour ces travaux d'asphalte pour ce montant;

2016-10-246

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour les travaux d'asphalte sur le chemin Stanstead, pour le montant de 8,816.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Plans et devis pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de procéder avec la Phase II de la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe dans la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit premièrement obtenir des plans et devis d'ingénieur pour les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Carl Poirier a fourni une offre de service pour la préparation de ces plans et devis, et que ce montant est de 9,255.00\$ taxes en sus si la surveillance des travaux est faite par son technicien ou de 6,505.00\$ taxes en sus si la surveillance des travaux est faite par l'inspecteur en voirie de la municipalité;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MA</i>	<i>VG</i>

2016-10-247

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de service de l'ingénieur Carl Poirier pour la préparation de plans et devis pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe pour le montant total de 6,505.00\$ taxes en sus, n'incluant pas la surveillance des travaux car celle-ci sera faite par l'inspecteur en voirie de la municipalité.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,619.98\$ et les salaires s'élèvent à 12,006.10\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 24,626.08\$.

2016-10-248

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 26,909.47\$;

2016-10-249

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (3^e trimestre)

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 3^e trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (mairie)	2,497.08\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	832.47\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	832.47\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	832.47\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	832.47\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	832.47\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	832.47\$

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>ms</i>	<i>tc</i>

9.4 Préparation du rôle de perception

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du secrétaire trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

2016-10-251

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2017, avant l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, incluant les dossiers suivants :

- Dossier A: « Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par la commission scolaire;

2016-10-252

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

QUE le dossier A ne concerne pas la Municipalité d'Ogden, et qu'elle n'offre donc aucune opinion à ce sujet.

ADOPTÉE

10.2 Mandat pour services professionnels pour l'année 2017 auprès de Monty Sylvestre

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont été mis à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de dix (10) boîtes de dossiers;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMS</i>	<i>VE</i>

2016-10-254

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la destruction des dix (10) boîtes d'archives à être détruit, selon la liste fournie par les archivistes.

ADOPTÉE

10.4 Rencontre gratuite pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de Mallette actuelles inc. en collaboration avec l'Union des Municipalités du Québec organisent une rencontre portant sur les assurances collectives de la Municipalité et invite la directrice générale à assister à cette rencontre;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se tiendra à Bromont le 11 octobre 2016 de 10h00 à 12h00 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2016-10-255

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 11 octobre 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉE

10.5 Sommet économique gratuit pour la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog tient le Sommet économique Memphrémagog 2016 et invite la Municipalité d'Ogden à participer à ce sommet;

CONSIDÉRANT QUE ce sommet se tiendra à Orford le 13 octobre 2016 de 8h30 à 16h30 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à ce sommet;

2016-10-256

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à ce sommet se tenant le 13 octobre 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce sommet.

ADOPTÉE

10.6 Remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès et les escaliers devant l'hôtel de ville ne sont pas sécuritaires pour les usagers handicapés et les gens à mobilité restreinte, et que cette dépense a été prévue dans le budget triennal d'immobilisations de la municipalité adopté le 17 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix obtenu pour ces travaux est de la compagnie Construction Samuel Tremblay au montant de 13,373.60\$ taxes en sus;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>RC</i>

2016-10-257

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire effectuer les travaux de remplacement de la rampe d'accès et des escaliers à l'hôtel de ville par la compagnie Construction Samuel Tremblay pour le montant de 13,373.60\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.7 Achat de formulaires de comptes de taxes 2017

2016-10-258

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à commander chez Infotech les formulaires pour comptes de taxes 2017, et de déboursier 50% du montant total de la commande en guise de dépôt, soit 287.44\$, le solde à être payé sur réception de la commande.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Appui au projet du Comité du patrimoine d'Ogden pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le Comité du patrimoine d'Ogden a un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Comité du patrimoine vise à célébrer le 85^e anniversaire de la fondation de la municipalité d'Ogden par un rassemblement des citoyens lors d'un événement présentant le développement historique de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 3,000\$, soit 2,000\$ en argent et 1,000\$ en services\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog est aussi de 3,000\$;

2016-10-259

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet du Comité du patrimoine d'Ogden et la demande de financement au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière à ce projet par la municipalité au montant de 3,000\$, soit 2,000\$ en argent et 1,000\$ en services.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 3,000\$ soit demandé au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMS</i>	<i>TC</i>

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité pour la saison 2016-2017 pour le montant total de 2,350,00\$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

2016-10-260
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2016-2017 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,175,00\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de Zonage n° 2000-3

Monsieur le conseiller Alain Carrier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y ajoutant l'article 12.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de Permis et Certificats n° 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de Permis et Certificats en y ajoutant l'article 8.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion - Règlement concernant le taux de taxation des immeubles commerciaux et industriels

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation des immeubles commerciaux et industriels sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler la taxation des immeubles commerciaux et industriels sur le territoire de la municipalité d'Ogdén.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>VG</i>

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne que la municipalité va procéder avec l'obtention de plans et devis pour les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe, et les travaux auront lieu l'an prochain. M. Sudlow fait un rappel que la journée de plantation des jonquilles se passera le 5 novembre à 9 heures. Il y aura mille bulbes à planter et il y a toujours un besoin de volontaires.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow annonce que le projet de photographie aérienne (LIDAR) de la MRC est maintenant complet et de la formation gratuite sera offerte aux inspecteurs. Il mentionne que le 13 octobre, la MRC tiendra un sommet économique auquel Mme Lefebvre participera comme représentante d'Ogdén. M. Sudlow mentionne aussi que la MRC a établi un comité pour les pistes cyclables de la MRC et qu'il est membre de ce comité. Il parle aussi du Centre de ski et golf Mont Orford étant présentement propriété de la MRC et auquel tous les municipalités de la MRC ont contribué, sauf Potton car le Mont Owl's Head is situé dans leur territoire.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau demande si les boîtes d'archives à détruire comporteraient de la valeur, mais Mme Lefebvre lui répond que non, que ces archives n'ont pas de valeur patrimoniale. Mme Rousseau demande aussi si Ogdén a l'obligation de ramasser le compost. M. Sudlow lui répond que oui, car cela faisait partie de l'entente avec la Régie des Déchets.

2016-10-261

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 50 minutes.


Michael Sudlow
Maire


Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière